

## Procédures hygiéniques relatives au tatouage au piercing

Soins - Bien-être

Continue

Durée

20h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

La formation a pour objectif l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires relatives aux risques et à la prévention en matière d'hygiène et de sécurité dar tatouage et de piercing et de maquillage semi-permanent.

La formation répond aux exigences de l'Arrêté Royal réglementant les tatouages et les piercings, promulgué le 25/11/2005.

La formation répond également aux recommandations relatives à la maîtrise des infections lors de la pose de maquillage semi-permanent et permanent, de tatouages e publiées par le Conseil Supérieur de la Santé (publication n°8719)

Il ne s'agit pas d'une formation pratique du tatouage, ni du piercing.



## **Programme**

Principes universel d'hygiène

Entretien et aménagement

Anatomie et physiologie de la peau et des muqueuses

Les contres indications aux actes de tatouages, piercing, maquillage semi-permanent

 $Principes \, sur \, les \, risques \, infectieux \, et \, saignements, \, maladies \, transmissibles \, et \, pr\'{e}vention \, contre \, leur \, transmission$ 

Concepts de base de la désinfection et de l'asepsie

Principes de base de toxicologie des pigments

Stérilisation du matériel réutilisable thermorésistant et désinfection du matériel thermosensible

Gestion des déchets

Gestion du linge

Spécificités liées à la pratique du piercing

Spécificités liées à la pratique du maquillage semi-permanent et permanent

Premiers soins

Évaluation pratique

Évaluation écrite



## Mons

Avenue du Tir, 79a 7000 Mons

065 35 60 00

Secrétariat:

Du lundi au vendredi : de 8h à 17h

065 84 28 60

mbc@ifapme.be

## Conditions d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Auprès de Michaël Barnes 065/35.60.30 ou 0474/90.97.27 michael.barnes@ifapme.be